

OBJET : Programme de surfacage en Ville à confier
à la Direction Départementale de l'Equipement

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Compte tenu du mauvais état d'un bon nombre de rues du Centre Ville et des écarts, situation aggravée par la longue saison pluviale que nous avons connue cette année, je vous propose de confier une partie du programme de surfacage à la Direction Départementale de l'Equipement, le Service Régie Voirie se réservant les interventions sur les petits tronçons de rues.

Les rues concernées par l'intervention de l'Equipement seraient les suivantes :

Rue des Limites
Rue de l'Est
Rue Félix Guyon
Rue Amiral Lacaze
Rue Edouard
Rue Lucien Gasparin
Rue Gilbert des Molières
Boulevard Lacaussade
Rampes Ozoux
Rue de la Source
Rue Saint-Philippe
Rue de Paris
Rue d'Après
Rue du Pont
Rue Militaire
Rue de la Caserne
Route Digue
Route Grand-Canal à la Bretagne
Chemin de la Vigie à la Montagne
Route de Moufia à Bois-de-Nèfles

Le montant global de cette intervention s'élèverait à environ 750 000,00 F. Les crédits sont prévus au Chapitre 901 Article 233-09 au B.P 80.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont la lecture vient de vous être donnée.

M. Antoine PICARD - En ce qui concerne les rampes Ozoux, il y a eu une dégradation de la petite rampe au deuxième virage et qui gêne la circulation parce que cela rétrécit un peu la voie.

C'est récent. Cela date de deux jours environ.

LE MAIRE - C'est bien de le signaler. Mais c'est difficile de trouver une solution au bout de deux jours.

M. Jean Marie DUPUIS - Quel système de réparations l'Équipement va utiliser ?

LE MAIRE - Ce ne sont pas des réparations. Ils bouchent les trous et ils font un surfaçage. C'est déjà commencé rue Félix Guyon et rue de l'Est.

M. FOURNEL vérifiera que le travail est bien fait.

Il y a effectivement deux surfaçages :

- Le surfaçage qui existe déjà : réfection d'une surface sur quelque chose qui est bien fait mais qui commence à être râpé. C'est un peu comme on a fait dans la rue Maréchal Leclerc.

- Par exemple, pour le surfaçage de la rue de Paris : il est exclu qu'on suive les bosses. Il faudra faire un nivellement. C'est ce que nous avons demandé.

M. Gilbert GERARD - Très souvent, on laisse de chaque côté des bandes gazonnées. Est-ce qu'on ne pourrait pas demander à ce que le surfaçage soit fait jusqu'au bout ?

LE MAIRE - Jusqu'au bout, il n'y a pas d'assises. C'est la terre

M. Gilbert GERARD - Je crois qu'on peut le faire.

LE MAIRE - Il faut qu'il y ait un soubassement qui soit déjà fait. Si c'est simplement de la terre, c'est impossible. Il faut qu'il y ait une assise de la terre. Nous prenons note et nous verrons ce que nous pouvons faire.

M. FOURNEL - C'est ce qu'on appelle la banquette au bord de chaussée. C'est un peu volontaire, par mesure de sécurité, pour éviter que les automobilistes, voyant que c'est asphaltée jusqu'au bout aient tendance à rouler au bord du caniveau.

Elles sont conçues dans ce but.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

x

x x

VU - AT Denis le

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Signé : Diction QUATIAUX